La LPO dans les écoles

À l'initiative de la Municipalité et en présence de nombreux élus, une intervenante de la Ligue de Protection des Oiseaux s'est rendue dans les écoles pour expliquer aux enfants la vie des insectes. Avec des mots simples et en les faisant participer, l'intervenante leur a expliqué combien de pattes avaient l'araignée, la fourmi, le mille-pattes. Puis les enfants se sont rendus dans les cours des écoles pour y rechercher quelques insectes afin de les observer à la loupe.

Infos communales

Notre patrimoine naturel mérite le respect !

Le service Environnement a accueilli cet hiver une buse victime de plombs. Cet oiseau présentait des lésions multiples. Malgré le travail des partenaires (vétérinaires) et de l'association de la Ligue par la Protection des Oiseaux cette dernière n'a pu être sauvée.

Il est rappelé que ce rapace est classé parmi les oiseaux protégés en France. Ainsi, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids ou la mutilation de ces volatiles, sont strictement interdits (les coupables s'exposent à une peine de 1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende).

Notre patrimoine naturel, au même titre que ceux architectural ou culturel, est une richesse commune. Sa préservation pour les générations futures est une responsabilité collective, qui deviendra réalité à condition que nous nous y investissions tous.

Ensemble, choisissons de laisser une place à la vie sauvage qui nous entoure pour que nos enfants puissent encore, demain, s'émerveiller !